

Communiqué de presse

Nantes, le 29/06/2021

« Alerte Commerces 44 » : Un dispositif de prévention contre la délinquance pour les commerçants du centre-ville de Nantes

Afin de répondre aux préoccupations des commerçants et professionnels de la logistique urbaine du centre-ville de Nantes pouvant être confrontés à des actes de délinquance, la Préfecture de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et la CCI Nantes St-Nazaire s'associent pour **mettre en place le dispositif « Alerte Commerces 44 »**.

Grâce à ce dispositif, ces professionnels forment un réseau vigilant qui leur permettra, à la fois, de **prévenir et d'être prévenus rapidement par SMS en cas de délit** (vols à l'étalage, escroquerie par faux moyen de paiement ...).

A l'échelle nationale, ce dispositif a déjà été mis en place sur plusieurs territoires avec des résultats positifs qui incitent la Préfecture de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et la CCI Nantes St-Nazaire à le déployer à l'échelle du centre-ville de Nantes.

Afin d'en encadrer la mise en œuvre, un **protocole établissant un dispositif d'alerte des responsables de commerce est signé** le mardi 29 juin à la CCI Nantes St-Nazaire par Didier Martin, préfet de de la région Pays de la Loire et de Loire-Atlantique, Pascal Bolo, adjoint à la Maire de Nantes, délégué à la sécurité et à la tranquillité publique, et Yann Trichard, Président CCI Nantes St-Nazaire.

« Le protocole Alerte Commerces est un dispositif innovant qui a déjà fait ses preuves dans d'autres villes de France. Je remercie la CCI Nantes St-Nazaire, la Ville de Nantes et les associations de commerçants pour leur engagement dans ce dispositif opérationnel. La signature de ce protocole, en présence du directeur départemental de la sécurité publique, constitue une nouvelle étape dans le partenariat engagé avec le monde du commerce », déclare Didier Martin, Préfet de la Loire-Atlantique, Préfet de la région Pays de la Loire.

« Aujourd'hui, avec la signature de ce protocole, je me réjouis de la mise en place d'un nouvel outil opérationnel et concret au service de la sécurité des commerçants, en collaboration étroite avec la Préfecture et la CCI que je remercie. C'est une nouvelle étape de concrétisation de nos engagements pour la sécurité des Nantaises et des Nantais et du contrat de sécurité intégrée que nous avons signé avec l'Etat le 20 mai dernier », souligne Pascal Bolo, adjoint à la Maire de Nantes, délégué à la sécurité et à la tranquillité publique.

« Avec la signature de ce protocole, la CCI Nantes St-Nazaire soutient et accompagne concrètement les commerçants du centre-ville de Nantes dans leurs problématiques de sécurité. Il s'inscrit dans l'ensemble des actions menées par la CCI en matière de sécurité des entreprises et des commerces. Opéré avec la Préfecture et la Ville de Nantes, ce dispositif constitue une réponse adaptée et collective pour nos commerçants et l'attractivité du centre-ville», indique Yann Trichard, Président CCI Nantes St-Nazaire.

1/ Présentation du dispositif « Alerte Commerces 44 »

Partant du constat que les auteurs de méfaits agissent souvent sur un périmètre concentré, de façon répétée et dans un temps très court, « Alerte Commerces 44 » vise à contrer la répétition de ces actes de délinquance dans le centre-ville de Nantes en agissant via deux leviers : **la diffusion de l'information en local** et une **grande réactivité grâce à un système d'alerte par SMS**.

C'est un système d'alerte SMS interactif, qui fonctionne dans une logique de **sécurité participative**.

- Un commerçant ou professionnel de la logistique victime d'un délit ou d'une tentative de délit **appelle le 17** pour relater l'information rapidement après les faits.
- Le centre d'opération de la Police Nationale **diffuse aux professionnels adhérents au dispositif un SMS sous le titre « Alerte Commerces 44 »** décrivant succinctement les faits constatés et les renseignements connus sur le ou les auteurs
- Les professionnels inscrits au dispositif reçoivent l'alerte en même temps afin de leur permettre **d'anticiper une situation délictueuse** et d'éviter la réitération des faits.

2/ Les faits délictueux

Les faits pour lesquels l'alerte est diffusée auprès des commerçants et professionnels de la logistique urbaine concernent les vols à mains armées ou avec violence, les vols à l'étalage commis en bande, les agressions et les escroqueries, notamment par faux moyen de paiement, à la fausse qualité (le fait de s'attribuer frauduleusement une qualification professionnelle ou un statut juridique) et au « rendez-moi » (fraude sur le rendu de monnaie).

3/ Zones concernées

Le dispositif « Alerte Commerces 44 » est mis en place à l'échelle du périmètre du **centre-ville de Nantes**.

Cette zone comprend les quartiers Dobrée, Graslin, Commerce, Feydeau, Decré, Bretagne, Cathédrale. On y dénombre 1104 commerces et 548 bars ou restaurants.

En fonction des résultats enregistrés sur le centre-ville, le dispositif pourra être déployé sur d'autres zones du territoire de la Loire-Atlantique.

4/ Gratuit pour les commerçants

Le dispositif « Alerte Commerces 44 » initié par la CCI Nantes St-Nazaire, avec la Préfecture de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes, sera opérationnel dès la rentrée, après une phase d'inscriptions au dispositif pour les commerçants, qui sera menée **en lien avec l'association Plein Centre**. Les commerçants et professionnels de la logistique urbaine peuvent s'inscrire en ligne au dispositif en se connectant au site www.alertecommerces44.fr

Pour les professionnels souhaitant bénéficier du dispositif, « Alerte Commerces 44 » est **entièrement gratuit**, les coûts de l'opération sont pris en charge par la CCI Nantes St-Nazaire.

Préventif, **ce dispositif se veut également dissuasif** ; une vitrophanie sera distribuée aux commerçants adhérents. Apposée sur leur devanture, elle permettra d'attirer l'attention d'éventuels candidats à la délinquance afin d'éviter un passage à l'acte.

